



**NOTE D'INFORMATION
DOCUMENT A CONSERVER**



ATTENTION

Les factures sont établies sur la base des **informations fournies par votre commune.**

En cas de changement en cours d'année, **un semestre commencé est facturé intégralement.**

Toute réclamation doit être adressée à votre mairie.

**AUCUNE RÉCLAMATION
NE SERA PRISE EN COMPTE APRES LA
DATE LIMITE DE PAIEMENT : 31 OCTOBRE 2016**

COMPOSITION DE VOTRE FACTURE POUR L'ANNÉE 2016 :

- un forfait ramassage par la Communauté de communes : **43.20 € par foyer**
- un forfait traitement par Syndicat Mixte du Point Fort : **53.80 € / personne** (3 personnes maximum facturées)

Ces bases permettent d'établir les tarifs suivants :

Désignation	Forfait ramassage 43.20 €	Forfait traitement 53.80 €	Total
<u>Particuliers</u>			
1 personne	43.20	1 x 53.80	97.00 €
2 personnes	43.20	2 x 53.80	150.80 €
3 personnes (et +)	43.20	3 x 53.80	204.60 €
<u>Résidences secondaires</u>	43.20	1 x 53.80	97.00 €

En cas de réclamation, UN ENFANT AYANT QUITTÉ LE DOMICILE FAMILIAL devra fournir une copie de son bail et une quittance de loyer.

Pour les chambres étudiantes sur notre canton, la facturation incombe au propriétaire qui devra nous fournir une copie de la carte d'étudiant de son ou ses locataires.

RAPPEL : Les sacs doivent être déposés le matin du ramassage pour éviter leur ouverture par les animaux errants.

ORGANISATION DU RAMASSAGE 2017 LES JOURS FÉRIÉS :

La Communauté de communes de Canisy fusionne au 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo. Le service de collecte et de facturation passera donc à Saint-Lô Agglo qui informera en temps voulu des nouvelles dispositions.

Tournée du vendredi :

- Le vendredi 14 juillet 2017.....le ramassage sera AVANCÉ au jeudi 13 juillet 2017.



OUVERTURE DE LA DECHETTERIE A ST MARTIN DE BONFOSSE ou

(RD77 entre Canisy et Saint Martin de Bonfossé) :

A MARIGNY

(route de ST. Sauveur Landelin)

Le lundi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le mercredi de 14h à 18h

PLUSIEURS MODES DE PAIEMENT VOUS SONT PROPOSES :

1°) En espèces directement à la Trésorerie de Saint-Lô Canisy – Cité Administrative – Place de la Préfecture – BP 225 – 50015 SAINT-LO Cedex

2°) En chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à envoyer à la trésorerie de Saint-Lô Canisy

3°) Par Titre Payable par Internet (TIPI) :

Un moyen de paiement sûr, facile et rapide : Le paiement par Internet vous permet de régler vos factures quand vous le souhaitez (service disponible 7 j/7 et 24 h/24) de façon sécurisée.

Le mode d'emploi est simple :

Il suffit de vous munir de la facture que vous venez de recevoir, tous les renseignements nécessaires au paiement y figurent.

- 1> Connectez-vous à l'adresse Internet indiquée sur la facture
- 2> Saisissez les renseignements demandés
- 3> Vérifiez et validez les informations affichées à l'écran
- 4> Vous êtes orientés vers la page de paiement sécurisée pour saisir les coordonnées de votre carte bancaire
- 5> Validez, vous recevrez dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement
- 6> Votre facture est réglée !